

LE PETIT LIVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE · CHAPITRE 2.3 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Le prix de revient et le taux horaire

Calcul des coûts complets Pour qu'un prix couvre tout, il faut ajouter au coût direct d'une heure ou d'un produit sa part de frais généraux : locaux, informatique, direction, comptabilité. C'est le prix de revient, base du prix de vente.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- **Coûts directs** : imputables sans hésiter (matière, heures du collaborateur sur le mandat).
- **Coûts indirects** : communs à tous, répartis par une **clé** (heures, surface, chiffre d'affaires).
- Taux horaire = (coût employeur + part des frais généraux) ÷ **heures facturables**.
- Prix de vente = prix de revient + **marge**, puis TVA.

directs	indirects	1 400	8,1 %
imputés sans clé	répartis par une clé	heures facturables, exemple	TVA, taux normal

2 La base légale, article par article

- La loi ne fixe pas de méthode ; elle impose seulement que les stocks et travaux en cours soient évalués au plus au coût de revient (art. 960a CO).
- Les heures non facturables (administration, formation, déplacements internes) restent du temps de travail payé (art. 13 OLT 1 pour la notion de durée du travail).
- Le prix affiché à un consommateur doit l'être TVA comprise (ordonnance sur l'indication des prix).
- La TVA se calcule sur la contre-prestation (art. 24 LTVA) : 8,1 % au taux normal depuis 2024.

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Matière d'un meuble	Coût direct	pratique
Loyer du bureau	Coût indirect, clé : surface ou heures	pratique
Salaire de la comptable	Coût indirect	pratique
Heures d'un technicien sur un chantier	Coût direct	pratique
Heures de formation	Payées, non facturables	art. 13 OLT 1
Prix aux particuliers	Affiché TVA comprise	OIP
TVA au taux normal	8,1 %	art. 25 LTVA

4 La méthode, dans l'ordre

1. Reprendre le coût employeur.
2. Ajouter la part des frais généraux.
3. Compter les heures facturables.
4. Ajouter la marge.
5. Ajouter la TVA pour les particuliers.

> **« Le client paie l'heure facturée, l'entreprise paie toutes les autres. »**

6 Les pièges

Diviser par les heures productives au lieu des heures facturables sous-estime le prix : ici 128 610 ÷ 1 650 = 77,95 francs, soit près de 14 francs de moins par heure, perdus sur chaque facture.

7 Le cas type du chapitre

Le taux horaire d'Électricité Monnier. Un électricien coûte 88 610 francs par an à l'employeur (voir le chapitre du coût d'un collaborateur). Sa part des frais généraux : 40 000 francs. Sur 1 650 heures productives, 1 400 sont facturables. Marge visée : 10 %.

a. Quel est le prix de revient d'une heure facturable ?
b. Quel taux horaire hors TVA facturer ?
c. Et TVA comprise pour un particulier ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Le loyer est un coût direct d'un mandat.
2. Vrai ou faux ? Le taux horaire se calcule sur les heures facturables.
3. Vrai ou faux ? Un prix pour un particulier s'affiche hors TVA.
4. Vrai ou faux ? Le taux normal de TVA est de 8,1 %.
5. Cas express : Coûts 120 000, 1 500 heures facturables, marge 10 %. Taux hors TVA ?
6. Résolvez le cas type de la section 7, « Le taux horaire d'Électricité Monnier », questions a à c.
7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Faux : Coût indirect réparti par une clé.

2. Vrai : Sinon le prix est trop bas.

3. Faux : TVA comprise.

4. Vrai : Art. 25 LTVA.

5. 88. 120 000 ÷ 1 500 × 1,10.

6.

Étape	Calcul	Francs
Coût annuel à couvrir	88 610 + 40 000	128 610
Prix de revient par heure facturable	128 610 ÷ 1 400	91,86
Taux hors TVA, marge 10 %	91,86 × 1,10	101,05
TVA 8,1 %	101,05 × 8,1 %	8,19
Taux TVA comprise		109,24

7. 1) Reprendre le coût employeur. ; 2) Ajouter la part des frais généraux. ; 3) Compter les heures facturables. ; 4) Ajouter la marge. ; 5) Ajouter la TVA pour les particuliers. Base : CO art. 960a ; OLT 1 art. 13 ; LTVA art. 24 et 25 ; ordonnance sur l'indication des prix.